

Judo et Personnes en Situation de Handicap

(Slide 1)

1) Définition du Para Judo :

Personnes déficient-visuelles, Personnes déficient-auditives

Seul le handicap visuel est une discipline olympique à ce jour.

(Slide 2)

France Judo a délégué pour ces 2 types de handicap uniquement en ce qui concerne l'aspect compétition, le Handicap Mental et Psychique est géré par la FFSA pour la compétition

Le Handicap Moteur est intégré à la Coupe Nationale Technique Para Judo. Prochaine date 18 juin 2022

Règlement de la Coupe Nationale sur le site de la Fédé, onglet [Fédération/Textes Officiels et Réglementation/Règlements](#)

2) Détection et intégration des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

a) Critères de détection Jeux paralympiques de 2024 (slide3)

Organisation du Sportif (slide 4)

b) La fédération propose des fiches conseils concernant l'accueil des PSH dans les clubs : site de la Fédé, onglet [Sportif/Para-Judo/Enseignement et Formation](#)

Un protocole d'accueil des PSH a été créé cet été pour aider les accueillants dans les clubs, document non définitif

(Protocole d'Accueil Slide 5)

Il est demandé aux clubs accueillant des PSH de se faire connaître, que ce soit en loisir ou en compétition, ainsi que toute animation proposées ouvertes à ces publics dans les départements cf Responsable Départementaux Commission Handicap

(Fiche Compte Rendu d'Actions Slide 6)

3) Formation des Enseignants

a) Formation initiale

AC et AS : Sensibilisation aux différents publics à la pratique en inclusion (éventuellement les inviter aux actions départementales ou de Ligue)

CQP à DESJEPS : Formation avec rencontre et animation auprès des publics en Situation de Handicap

CQP : 12h en e-learning (9h) et présentiel (3h)

BP : au bon vouloir des responsables de formation, immersion possible dans un établissement spécialisé, IJA/IJS, création d'un stage handi ..

b) Formation continue

- Possibilité de participer aux sessions de formation initiale : donner les outils pédagogiques pour la prise en charge en club, Pôle, Stages techniques (Judo, Kata, Arbitres, ..)

Proposer les adaptations possibles et les procédés d'inclusion positive

- Certificats d'Expertise pour les enseignants, 2 modules :
Module Général mené par la CNJPSH à Paris / Option Judo et Handicap
Module Judo et Autisme mené par la Ligue de Judo de Normandie

4) Adaptation Passage de Grade

Une demande d'adaptation concernant l'UV1 et l'UV2 est à faire par l'enseignant auprès du Secrétaire de CORG, constitution d'un dossier détaillant les aspects du handicap et les adaptations demandées (se rapprocher du Corg)

Une demande de dispense des 20 points de l'UV3 du 1^{er} Dan est également possible, à effectuer auprès de la commission des Grades

5) Ouverture vers les Etablissements Médico-sociaux et partenariat

Le Comité Paralympique et Sportif Français a initié une action appelée EMS x Clubs qui permet de proposer des découvertes et d'établir des conventions avec les établissements accueillant les publics dits sensibles, enfants et adultes
Des subventions peuvent être accordées sous certaines conditions, se référer au doc ESMS X Clubs sur le site de France Paralympique

(doc ESMSXCLUBS Slide 7)

<https://france-paralympique.fr/actualite/operation-esms-x-clubs/>

Référent paralympique du Grand Est : M. Paul Caillet